

Communiqué

Inquiétantes réactions pour justifier le séparatisme religieux et la violation de la loi de séparation des Églises et de l'État

La République ne reconnaissant aucun culte depuis la loi de 1905, elle ne doit en privilégier aucun de quelque manière que ce soit. Les élus et les agents publics dans l'exercice de leur fonction, de même que les moyens de communication (publications papier, réseaux sociaux, etc.) des collectivités territoriales et administrations, n'ont pas à faire la publicité de manifestations religieuses ni à inciter à y participer.

C'est pourquoi la Libre Pensée a saisi le Préfet de Vaucluse de la propagande pour la fête catholique du 15 août effectuée sur la page Facebook du maire d'Orange et sur celle de la commune de Bédarrides.

La Ligue des Droits de l'Homme a également pris position et interpellé le Préfet.

Les démarches de la Libre Pensée et de la LDH ont suscité de la part du Rassemblement National et des maires de Bédarrides, Camaret et Monteux des réactions qui ne peuvent qu'inquiéter tous les citoyens, citoyennes et résidents étrangers attachés à la liberté de conscience garantie par la loi de 1905, à la liberté d'expression, à la séparation des Églises et de l'État.

La Libre Pensée fait juge l'opinion publique en souhaitant que le Préfet se décide enfin à réagir pour faire respecter la loi de 1905...

Le communiqué départemental du RN

Invokant à tous bouts de champ la laïcité contre les musulmans et bien en peine d'établir que la propagande religieuse pour le 15 août à Orange et Bédarrides est en conformité avec la loi de 1905 que tous les Maires doivent respecter, le communiqué départemental du RN du 26 août tente une diversion : *« En mars dernier, le maire de Cavaillon avait mis à disposition un terrain municipal au bénéfice d'une association musulmane afin qu'une prière puisse y être organisée. À cette occasion, le maire était également venu prendre la parole avant le début de la prière. Pourquoi La Libre Pensée du Vaucluse n'a pas écrit à cette occasion au Préfet ? »* et pour lui *« La réponse est simple. La Libre Pensée est un groupuscule d'extrême-gauche, compagnon de route de La France Insoumise. »*

Pitoyables propos qui ne peuvent masquer soit **l'ignorance du rédacteur** soit **sa volonté de dissimuler la loi et la jurisprudence** sur la mise à disposition de salles et terrains municipaux aux associations religieuses ou autres, aux partis et syndicats. Parmi d'autres, la réponse ministérielle à la question écrite n° 3698 du 23/10/1997 au Sénat peut instruire utilement ceux qui ne veulent pas subir l'instrumentalisation de la laïcité contre la liberté de réunion, en l'espèce contre les musulmans. Ajoutons que la prise de parole d'un maire avant un rassemblement religieux ne constitue pas un acte de prosélytisme religieux, pas plus que ne l'était l'inauguration de la mosquée du Pontet par son maire RN en 2023.

Beaucoup plus grave est la conclusion de ce communiqué : *« À noter que le journaliste qui a signé dans La Provence l'article au sujet de la lettre au Préfet de La Libre Pensée est également un sympathisant LFI. La boucle est bouclée. »*

Les opinions politiques, religieuses et philosophiques, réelles ou supposées, des journalistes sont-elles fichées ? Doivent-ils craindre qu'elles soient dénoncées quand leurs articles déplaisent ? Inquiétant, très inquiétant... Qu'en dit Monsieur le Préfet de Vaucluse ?

Les éructations du Maire de Bédarrides

À la LDH qui a rappelé l'importance *"d'une égale considération pour les différentes convictions religieuses, sans privilégier l'une d'entre elles"*, Monsieur le maire de Bédarrides a assumé au micro d'Ici Vaucluse, le 26 août, ne pas faire les mêmes publications pour les fêtes juives ou musulmanes. **« Ce n'est pas l'Histoire de France »** a asséné le maire RN.

Inquiétante prétention à juger qui fait partie de l'Histoire de France, à ne voir l'Histoire qu'aux prismes étroits de ses convictions religieuses et politiques, et des **distinctions de légitimité des fêtes religieuses** qu'il établit comme Maire, ce qui devrait interpeller Monsieur le Préfet.

L'ignorance n'étant pas une vertu ni les préjugés un guide pour la bonne administration des communes, signalons à Monsieur le Maire de Bédarrides que la présence juive dans ce qui est devenu la France est attestée dès le début du 1^{er} siècle par des témoignages écrits, notamment par l'historien Flavius Josèphe, et des indices archéologiques. Les premières traces tangibles d'une présence chrétienne remontent quant à elles à l'année 177.

Signalons également à Monsieur le Maire de Bédarrides que la civilisation arabo-musulmane a joué un rôle de pont majeur en traduisant, préservant et enrichissant les textes philosophiques et scientifiques de la Grèce antique pour les transmettre à l'Occident médiéval. En commentant ces textes, en les enrichissant, en les critiquant, les savants musulmans ont fait progresser les sciences (médecine avec Avicenne, astronomie, mathématiques) et influencé la philosophie médiévale enseignée dans les écoles ecclésiastiques et les universités du IX^e siècle au XVII^e.

Et cela ne ferait pas partie de l'Histoire de France ?

« Prouvençau e catouli », l'identité prônée par le Maire de Monteux

Contre les défenseurs de la loi de 1905, Monsieur le Maire de Monteux s'est livré le 26 août à un réquisitoire d'une violence qui doit alerter et que Monsieur le Préfet ne saurait ignorer.

Sur sa page Facebook, le maire de Monteux s'est lâché : *« C'est qui ceux-là "libre-pensée" ? Ils sortent d'où ? Ici, nous sommes en Provence, nous chantons les Noël du Père Saboly, le "Minuit chrétien", nous avons des crèches, nos routes sont bordées d'oratoires, nous honorons Saint-Gens avec la Confrérie de Saint-Gens. Notre terre de Provence a une âme. Alors retournez chez vous et fuyez notre Provence. »*

La Libre Pensée, cataloguée dans les « étrangers internes », sommée de déguerpir de la Provence.

C'est du Charles Maurras pour qui la Révolution française avait contribué à instaurer le règne de l'étranger et de l'« Anti-France », les Protestants, Juifs, Francs-maçons, qu'il considérait avec son parti, l'Action Française, comme des « étrangers internes » dont les intérêts en tant que communautés ne coïncidaient pas avec ceux de la France.

Espérons ne jamais vivre ou revivre les répressions organisées au siècle dernier contre tous les « étrangers » et « étrangers internes », notamment en France sous le régime de Vichy et en Espagne sous le Franquisme où les libres penseurs en particulier furent systématiquement assassinés.

Ignorance réelle ou feinte du Maire de Monteux sur l'histoire de la Libre Pensée en Provence... ?

En effet, Monteux peut s'honorer, place Sénateur Béraud, d'un monument qui maintient depuis 1907 le souvenir d'Auguste Béraud, médecin, franc-maçon, libre penseur, membre de la Commission de rédaction de la loi de séparation des Églises et de l'État. Signalons à toutes fins utiles qu'une notice est consultable sur le site de la commune.

Le maire de Camaret ne pouvait être absent de ces diatribes anti laïques

Monsieur le Maire de Camaret vitupère la « *christianophobie* » de la Libre Pensée qui, selon lui, ne dénoncerait que les messages du 15 août des maires RN, en lui reprochant son mutisme à propos du terrain mis gratuitement à la disposition ponctuelle de la communauté musulmane de Cavaillon.

Diversions une fois de plus tant le non-respect de la loi de 1905 dans les messages Facebook des Maires d'Orange et Bédarrides est indiscutable et injustifiable.

Rappelons à l'opinion publique que le Maire de Camaret a consacré sa commune au « Sacré-Cœur », une cérémonie où, après une messe, le maire lit le texte suivant qui date de 1890. « *Nous vous consacrons, Sacré-Cœur de Jésus, cette partie de la terre de France [...] vous inspirerez les actes de notre administration, et rien de contraire à vos saintes lois ne sera décrété en cette commune* ».

En matière de violation de la loi de 1905, de négation de l'article 1 de la Charte de l'élu local (article L. 1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales), et d'allégeance religieuse, certains se croient tout permis d'autant que ces consécutions au « Sacré-cœur » dont la presse rend compte n'ont jamais fait réagir les Préfets successifs.

La Libre Pensée le répète : libre aux élus, à titre privé, comme à tous les citoyens, citoyennes et résidents étrangers de célébrer les fêtes religieuses de leur choix mais la loi de 1905 s'applique à Orange et à Bédarrides comme ailleurs, aucun séparatisme religieux n'est admissible.

Le Préfet de Vaucluse doit rappeler à Messieurs les Maires de Bédarrides et d'Orange leur obligation de respecter la loi de 1905 et, en conséquence, leur signifier clairement de retirer le message qu'ils ont chacun publié le 15 août sur Facebook.

Avignon, le 31 août 2026
Le Bureau fédéral de la Libre Pensée

